

# DEMANDE DE FINANCEMENT

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

À RETOURNER À VOTRE **DÉLÉGATION ANFH**

CODE ETS

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT

### IDENTITÉ DE L'APPRENTI(E)

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

DATE DE DEBUT DU CONTRAT

DATE DE FIN DU CONTRAT

### DIPLÔME PRÉPARÉ

INTITULE DU DIPLÔME PRÉPARÉ

NIVEAU DU DIPLÔME (NOMENCLATURE 2019) CF GRILLE

NOM ET COORDONNÉES DU CFA

### ORGANISATION DE LA FORMATION

	ANNÉE CIVILE	VOLUME HORAIRE PEDAGOGIQUE		ANNÉE CIVILE	VOLUME HORAIRE PEDAGOGIQUE
	ANNÉE 1			ANNÉE 3	
	ANNÉE 2			ANNÉE 4	

### FINANCEMENT DU DOSSIER

	COÛT TOTAL	Dont cofinancement ANFH sollicité (50 % dans la limite du plafond)	Dont Plan de formation	Dont Fonds propres
FRAIS PÉDAGOGIQUES				
FRAIS DE DÉPLACEMENT				
FRAIS DE SALAIRE de l'apprenti(e)				
<b>TOTAL</b>				

FAIT À

CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT

LE

SIGNATURE

# FINANCEMENT APPRENTISSAGE

Le financement de l'apprentissage repose sur la mobilisation de différentes ressources complémentaires :

- l'enveloppe PLAN de formation des établissements ;
- le cas échéant, les fonds mutualisés de l'ANFH ;
- le cas échéant, les éventuelles subventions de partenaires (ARS, Conseils Régionaux...) ;
- le cas échéant, les fonds propres de l'établissement.

## L'ENVELOPPE PLAN DE FORMATION DES ÉTABLISSEMENTS

La totalité des coûts d'un contrat d'apprentissage est éligible et peut être prise en charge sur le PLAN de formation des établissements.

Cela concerne :

- les coûts pédagogiques ;
- le salaire et les charges ;
- les déplacements, hébergement, restauration ;
- les frais annexes (1er équipement des apprentis, mobilité internationale).

## LES FONDS MUTUALISÉS ANFH

La demande de financement sur fonds mutualisés de l'ANFH dépend du niveau du diplôme préparé dans la limite de 50% du coût pédagogique total et concerne tous les établissements adhérents. Le financement porte prioritairement sur les frais pédagogiques.

### Les niveaux de prise en charge (plafonds)

Niveau de formation	Nomenclature Européenne (2019)	Plafonds ANFH
CAP, BEP	3	6 000 €
BAC	4	6 000 €
Bac+2 (BTS, DEUG, DUT, DUST)	5	7 000 €
BAC+3/4 (licence, Master 1, licence pro, maîtrise)	6	7 000 €
Bac+5 et et +(Master 2, DEA, ingénieur, Doctorat)	7 et 8	7 500 €

Les employeurs publics et CFA peuvent remplir et télétransmettre aux services administratifs leurs contrats d'apprentissage (CERFA 10103-10) grâce à la plateforme digitale dédiée à l'apprentissage public développée par la Direction générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion : <https://celia.emploi.gouv.fr/>